

**Réunion informelle chargée d'examiner
les répercussions sociales sur le secteur
de l'hôtellerie et du tourisme des événements
consécutifs au 11 septembre 2001**

Genève
25-26 octobre 2001

Synthèse du président

Des experts des gouvernements, des employeurs et des travailleurs du secteur de l'hôtellerie et du tourisme ont participé à une réunion informelle convoquée par le Directeur général du BIT, les 25 et 26 octobre 2001, au siège de l'OIT à Genève, pour examiner, pendant deux jours d'intenses discussions, les répercussions sociales des événements consécutifs au 11 septembre sur le secteur considéré. Leurs interventions se refléteront dans le rapport de la réunion. Les participants ont notamment fait ressortir les points suivants.

Répercussions

- Les événements du 11 septembre sont différents des chocs subis dans le passé par le secteur. Ces chocs avaient eu un impact localisé ou régional. Les événements du 11 septembre ont eu un impact global qui touche le secteur aux niveaux national et mondial.
- La crise a fait ressortir la contribution du tourisme à l'économie nationale et à l'économie mondiale. C'est une grande source d'emplois et sa contribution au PIB est importante dans beaucoup de pays. C'est une source d'emplois directs et indirects pour toutes sortes de secteurs apparentés, des services aux personnes jusqu'au commerce. Le secteur de l'hôtellerie et du tourisme joue un rôle important en permettant à des victimes de l'exclusion sociale d'intégrer la main-d'œuvre et il emploie beaucoup de personnes appartenant à des groupes vulnérables — femmes, migrants, jeunes.
- Avant les événements du 11 septembre, le secteur de l'hôtellerie et du tourisme connaissait déjà de graves problèmes structurels et systémiques. Il souffrait du ralentissement de l'économie mondiale. Les événements du 11 septembre le soumettent à une double menace: dans l'immédiat, le choc d'une forte réduction de la demande due à la perte de confiance des consommateurs et, à plus long terme, l'impact, qui pourrait être plus profond, du ralentissement de l'activité économique.
- Il n'existe pas un marché unique des voyages. Il est donc important d'opérer une désagrégation et d'analyser les différents impacts. Ces impacts diffèrent selon les régions et les pays en fonction de l'importance du tourisme pour leur économie et selon qu'ils sont la destination ou l'origine des touristes. A l'heure actuelle, c'est aux Etats-Unis que l'impact est le plus fort, mais on observe que les effets ne sont pas les

mêmes pour tous les pays. Il ne saurait donc y avoir de panacée, et il faut étudier des solutions locales novatrices.

- On ne dispose pas encore de données officielles, mais les informations fournies par le secteur donnent à penser que l'impact sur l'activité et sur l'emploi est grave et potentiellement catastrophique. Le tourisme emploie 207 millions de personnes, soit 8 pour cent de l'emploi total. Selon les estimations, les pertes d'emplois pourraient se chiffrer à au moins 8,8 millions. Dans certains pays, tels que les Etats-Unis, elles pourraient atteindre 50 pour cent.
- Les PME représentent plus de 80 pour cent du secteur dans beaucoup de pays et ne disposent pas des ressources nécessaires pour survivre à un ralentissement prolongé de l'activité.

Moyens de surmonter la crise

Les experts ont traité des aspects opérationnels aux niveaux national et international et ont formulé des recommandations qui s'adressent à tous les acteurs. La liste ci-après de recommandations n'est pas exhaustive et n'a pas un caractère contraignant. Ainsi, les gouvernements conservent le choix d'adopter les mesures qui leur semblent les plus appropriées au niveau national.

Recommandations des partenaires sociaux, concernant les mesures devant être prises par les gouvernements, le BIT et les partenaires sociaux pour faire face à la crise consécutive aux événements du 11 septembre 2001

Gouvernements

1. Reconnaître avec une force accrue le rôle essentiel que le secteur de l'hôtellerie et du tourisme joue dans l'économie et faire à ce secteur une place appropriée dans la planification économique stratégique nationale.
2. Organiser des campagnes et des projets faisant l'objet d'un vaste soutien pour promouvoir le tourisme en général. Mettre au point des stratégies complémentaires ayant trait notamment au tourisme national et intrarégional pour atténuer les effets négatifs de sa nature cyclique dans de nombreux pays.
3. Adopter des politiques propres à accroître le nombre de personnes qui ont accès au tourisme, y compris des dispositions particulières visant à encourager les personnes à faible revenu à entreprendre des activités touristiques.
4. Encourager la consultation entre partenaires sociaux aux niveaux national et local dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme pour atténuer les effets négatifs de la crise et promouvoir le tourisme en général.
5. Répondre aux approches conjointes des organisations d'employeurs et de travailleurs¹ du secteur visant des mesures temporaires propres à réduire les coûts (y compris fiscaux) pendant la période de crise. Ces mesures devraient être appliquées dans la transparence et

¹ Principalement les syndicats.

leur impact devrait être surveillé par des structures tripartites chargées de s'assurer qu'elles favorisent le principal objectif, à savoir préserver l'emploi et des conditions opérationnelles acceptables dans le secteur.

6. Aider les organisations d'employeurs et de travailleurs ² à mettre en place des programmes d'éducation et de formation conçus notamment pour retenir les salariés dans le secteur et pour améliorer leur chance de bénéficier d'un avenir sûr. Cette formation devrait être gratuite pour les salariés. Il conviendrait notamment de prévoir des possibilités d'éducation et de formation financées par l'Etat afin d'éviter, lorsque cela est possible, le chômage, étant donné que l'investissement public dans cette formation n'entraînera pas nécessairement des coûts globaux plus élevés que ceux du chômage.
7. Accorder un financement important pour aider le secteur et ses travailleurs lorsqu'ils sont victimes d'une perte d'emploi et de revenus, temporaire ou permanente, en période de récession touristique.
8. Demander aux institutions financières internationales pertinentes, notamment à la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, de fournir les ressources nécessaires, à des conditions favorables, aux pays qui ne sont pas en mesure de remplir les engagements indiqués ci-dessus dans le cadre de leur budget national.

Organisations d'employeurs et organisations de travailleurs ²

1. Reconnaître la valeur des approches conjointes, aux niveaux national et local, des partenaires sociaux face aux problèmes liés à la crise actuelle du tourisme en s'appuyant sur les principes suivants:
 - engagement des partenaires sociaux de rechercher des moyens mutuellement acceptés de développer l'emploi, d'éviter ou de limiter les pertes d'emplois et, chaque fois que possible, de donner la priorité à la réintégration des travailleurs confrontés à court terme à une perte d'emploi du fait de la crise;
 - développement d'approches communes et convenues demandant aux gouvernements de prendre des mesures pour limiter les conséquences d'une baisse de l'activité économique consécutive à la crise.

BIT

1. Appuyer les demandes d'intervention directe des institutions financières internationales pertinentes, et plus particulièrement de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, pour qu'elles fournissent, à des conditions favorables, les ressources nécessaires aux gouvernements qui peuvent être incapables de prendre les mesures pratiques requises en raison de contraintes budgétaires.
2. Coopérer avec tous les organismes internationaux compétents du secteur du tourisme pour continuer à évaluer l'impact des événements du 11 septembre et de leurs conséquences sur le tourisme. Cette coopération pourrait notamment prendre la forme de réunions informelles d'examen comme celle des 25 et 26 octobre 2001.
3. Garantir la diffusion à toutes les parties s'occupant de tourisme des informations réunies lors de ce processus et autres renseignements à la disposition du BIT. Parmi ces

² Principalement les syndicats.

informations devraient notamment figurer des exemples positifs de mesures permettant d'éviter les pertes d'emplois et de préserver la situation du secteur.

4. Conformément à sa politique et à son mandat, qui doit le conduire à favoriser un dialogue social sans exclusive, encourager la pleine participation des partenaires sociaux aux consultations concernant la crise (par exemple dans le cadre des structures nationales de gestion de la crise du secteur du tourisme, de plus en plus nombreuses).
5. Mettre en œuvre les conclusions de la Réunion tripartite sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme (Genève, 2-6 avril 2001), notamment la partie des conclusions qui concerne la mise en place de systèmes nationaux de formation et de perfectionnement professionnel, en particulier dans les pays pauvres. Cela nécessitera peut-être aussi un appui pratique des institutions financières internationales à ces pays.
6. Organiser des programmes éducatifs s'adressant spécifiquement aux travailleurs et aux employeurs du secteur du tourisme et de l'hôtellerie et visant à faciliter ces activités dans les petites et moyennes entreprises.
7. Prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour appliquer les résolutions adoptées par la Réunion tripartite sur la mise en valeur des ressources humaines, l'emploi et la mondialisation dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme (Genève, 2-6 avril 2001), en particulier la résolution concernant les mesures à prendre pour promouvoir l'emploi en basse saison, notamment les programmes de vacances pour le troisième âge. Cette résolution invite, entre autres, le Directeur général à mener, en collaboration étroite avec les organisations d'employeurs et de travailleurs pertinentes, une étude comparative sur les mesures à prendre pour promouvoir l'emploi dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme pendant la basse saison et à évaluer, en collaboration avec l'Organisation mondiale du tourisme, l'impact de ces programmes sur les différents types de tourisme.
8. Assurer des ressources adéquates, y compris en personnel, pour ce secteur d'activité économique et d'emploi stratégique en pleine croissance malgré les crises à court terme. Ces ressources devraient être clairement identifiables dans l'administration du BIT et devraient atteindre au moins le niveau existant lorsque le service HOTOUR (Activités de l'hôtellerie et du tourisme) était en place et que ses effectifs étaient au complet.

Après discussion et une explication du Président, les deux points ci-après ont été ajoutés à la liste des mesures qu'il est recommandé au BIT de prendre:

- élaborer des études des impacts sur l'emploi, des études nationales pilotes et des méthodologies quantitatives en vue d'évaluer et d'estimer l'impact sur l'emploi;
- examiner et évaluer, en consultation avec les partenaires sociaux, les programmes nationaux de formation en fonction des besoins actuels et des situations de crise.